

1 COURS PAR SEMAINE
345 EUROS SOIT 29 EUROS PAR MOIS
Possibilité de payer en 5 chèques de 69 euros encaissés de septembre à janvier
<input type="checkbox"/>

2 COURS PAR SEMAINE
585 EUROS SOIT 49 EUROS PAR MOIS
Possibilité de payer en 5 chèques de 117 euros encaissés de septembre à janvier
<input type="checkbox"/>

ALL ACCESS
840 EUROS SOIT 70 EUROS PAR MOIS
Possibilité de payer en 5 chèques de 168 euros encaissés de septembre à janvier
<input type="checkbox"/>

POUR S'INSCRIRE...

Merci de nous transmettre le jour de votre inscription :

- LE RÈGLEMENT DE VOS LICENCES D'UN MONTANT DE 40 EUROS *.
- UN CERTIFICAT MÉDICAL DE NON CONTRE INDICATION À LA PRATIQUE DE LA BOXE VALIDE (VALIDITÉ DE 3 ANS).

* Les licences comprennent les frais d'adhésion au club pour l'année : 15 euros et les frais de licence à la FFKMDA : 25 euros.

LE REGLEMENT INTERIEUR

1 - Seuls les enfants qui auront un dossier complet, accompagné du paiement de leur cotisation et de leurs licences, et d'un certificat médical valide, pourront participer aux cours. Le certificat médical est valide 3 ans.

2 - Le nombre d'enfants par cours est limité. Un nombre minimum de 5 inscrits est requis pour valider un cours. Les horaires peuvent être modifiés si ce nombre n'est pas atteint.

3 - L'enfant et le parent s'engagent à respecter le règlement intérieur du club notamment visible sur le site web du club.

4 - Pour des raisons de sécurité, nos salles sont susceptibles d'être filmées. En conformité avec la loi du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 dite « loi informatique et libertés ».

5 - Les enfants devront impérativement venir avec le matériel nécessaire sous peine de ne pas pouvoir faire le cours.

6 - Nos adhérents acceptent la diffusion éventuelle de photos et de vidéos prises au sein du club uniquement à des fins de communication. Par exemple lors de compétitions, de passages de grades, de démonstration technique, etc. Si vous ne souhaitez pas que vos enfants apparaissent sur nos supports, ils doivent simplement nous le dire avant les prises de vues.

7 - Les abonnements sont non remboursables en cas d'arrêt de l'activité, y compris en cas de paiement en plusieurs fois s'il devait rester des chèques non encaissés. Les abonnements sont nominatifs et ne peuvent être transférés.

8 - Le règlement intérieur peut être modifié par l'association en cours d'année si nécessaire.

9 - Pour des raisons de sécurité, les parents ou représentants légaux des adhérents mineurs doivent accompagner et récupérer les enfants devant la salle de cours. Ils doivent s'assurer de la présence du professeur avant de les déposer.

La signature ci-dessous vaut autorisation pour l'enfant nommé ci-dessus à participer aux activités de l'association sportive. Autorise le professeur responsable à la prise en charge médicale pour tout incident survenant pendant la durée des activités du club, y compris nos stages de vacances.

Je déclare accepter l'ensemble du règlement ci-dessus.

FAIT A _____

LE _____

**SIGNATURE DU
REPRÉSENTANT LEGAL**